



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CA/166

Le 23 mars 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: Résumé des conclusions de la quatorzième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications

Référence: Circulaire administrative CA/162 du 17 juillet 2005

1 Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa quatorzième réunion du 24 au 26 janvier 2007 à Genève et a examiné l'ordre du jour reproduit dans l'Annexe 1 du résumé des conclusions ci-joint.

2 Au terme de la réunion du Groupe consultatif, les participants se sont vu remettre le Document RAG07-1/24 contenant le projet de résumé des conclusions, qu'ils ont examiné. La version révisée de ce projet de résumé a, par la suite, été postée sur le site web de l'UIT et les participants ont été priés de communiquer au Président du Groupe consultatif leurs éventuelles propositions de modification avant le 16 février 2007. Le Président a examiné les commentaires qu'il avait reçus et a fait insérer les modifications nécessaires dans ce document, dont la version finale est reproduite en annexe à la présente Circulaire administrative.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Pièce jointe: Résumé des conclusions de la quatorzième réunion du GCR

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

QUATORZIEME REUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 24-26 janvier 2007

RESUME DES CONCLUSIONS

1 Introduction

Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa quatorzième réunion à Genève, du 24 au 26 janvier 2007, sous la présidence de M. B. Gracie (Canada), et avec le concours des Vice-Présidents M. N. Kisrawi (République arabe syrienne), M. W. Luther (Etats-Unis d'Amérique) et M. I. Samake (Mali). Quatre-vingt-dix-sept délégués représentant 81 Etats Membres et 16 Membres de Secteur, dont 7 organisations internationales¹ ont assisté à cette réunion.

2 Remarques liminaires et adoption de l'ordre du jour

Après les remarques liminaires prononcées par le Secrétaire général, le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Président du GCR, en présence des autres fonctionnaires élus de l'UIT, l'ordre du jour a été adopté et est reproduit en **Annexe 1**. Une liste des documents examinés par les participants à la réunion peut être consultée à l'adresse: <http://www.itu.int/md/R07-RAG-C/en>. Les conclusions obtenues à propos des points inscrits à l'ordre du jour sont résumées ci-après.

3 Décisions prises par le Conseil à sa session de 2006

Le Document RAG07-1/6 (§ 2) a été présenté et traite principalement des sujets suivants: recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite; utilisation des langues; calendrier des conférences et réunions.

3.1 Travaux d'édition

Des éclaircissements ont été apportés sur la mise en oeuvre des mesures applicables à la réalisation des travaux d'édition au BR; à ce propos, il a été noté que le Bureau prévoyait que la lecture d'épreuves techniques serait effectuée dans la langue originale du texte de l'UIT-R concerné, l'édition devant alors être réalisée par le Département des conférences et publications du Secrétariat général de l'UIT dans les six langues, sur un pied d'égalité.

3.2 Base de données terminologique

Le Document RAG07-1/19 (Président du CCV), qui contient des informations sur les termes et définitions en vigueur à l'UIT-R a été présenté. Dans ce document, il est pris note des systèmes d'accès en ligne à la Base de données des termes et définitions UIT-R/UIT-T qui, depuis le 1er mai 2006, donne la terminologie dans les six langues de l'UIT. La conclusion est que ce système de base de données est un outil essentiel pour les experts des commissions d'études de l'UIT-R. Le GCR a pris note des modifications que le CCV proposait d'apporter aux Résolutions UIT-R 33-1 et 34-1.

¹ Pour consulter la liste des participants, se reporter au Document RAG07-1/25.

Le 25 janvier 2007, le BR a présenté aux membres du GCR le prototype en six langues du système de base de données centralisée Termes et définitions UIT-R/UIT-T (<http://www.itu.int/pub/R-TER-DB/en>). Il a été signalé que la partie UIT-R de la base de données contenait la terminologie officielle de l'UIT dans les six langues, normalement disponible auprès des commissions d'études, et il a été noté que les termes en arabe/chinois/russe sont fournis par les sections de traduction de l'UIT. L'attention des participants a été attirée sur la proposition visant à remplacer les Recommandations de la série V qui traitent du vocabulaire officiel des radiocommunications en six langues par les termes figurant dans la base de données de l'UIT-R.

Le GCR a remercié le BR pour la démonstration intéressante des systèmes prototypes et a suggéré au Directeur de prendre une part active aux activités préconisées par la Conférence de plénipotentiaires de 2006 dans sa Résolution **154** (Antalya, 2006) pour la fusion de toutes les bases de données terminologiques, notant à ce propos que les fonctionnalités de la base de données UIT-R ne devraient pas disparaître dans le système centralisé mis en place par l'UIT.

La République arabe syrienne a regretté que le CCV n'applique pas les décisions prises par le Conseil à sa session de 2006 sur la Résolution 1238; elle a en outre regretté que le nombre total de termes disponibles dans les six langues ne soit qu'à peine supérieur à 4 000.

3.3 Documents

Le GCR a noté que les Lignes directrices relatives aux méthodes de travail de l'Assemblée des radiocommunications, des commissions d'études des radiocommunications et des groupes associés (<http://www.itu.int/ITU-R/study-groups/docs/guidelines-155-2-en.doc>) contiennent des instructions sur l'élaboration des contributions et la mise à disposition des documents pendant les réunions; il y est rappelé que la longueur des documents devrait être limitée à dix pages au maximum, bien qu'il ait été proposé qu'elles soient limitées à l'avenir à cinq pages.

Le GCR a suggéré au Directeur de renforcer l'application de ces lignes directrices et d'autres pratiques analogues aux mesures utilisées pour la CRR-06 (voir le Document [RRC06/INFO/1](#)) en vue des prochaines réunions et conférences de l'UIT-R.

4 Décisions de la Conférence de plénipotentiaires (Antalya, 2006)

Le Document RAG07-1/7 traite des sujets suivants: planifications stratégique, financière et opérationnelle; calendrier des conférences et réunions; établissement du budget; recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite; utilisation des langues et de la terminologie officielles de l'UIT; communications d'urgence; mise en oeuvre des résultats du SMSI; observateurs; Comité du Règlement des radiocommunications; gestion de l'UIT. L'attention des délégués a été attirée sur les textes qui appellent des observations de la part du GCR, par exemple les Résolutions révisées **71** et **72** ainsi que la Résolution **156** (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires. Leur attention a également été attirée sur la Résolution **147** (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle il a été décidé de charger le Conseil de mener une étude sur les responsabilités, l'obligation de rendre des comptes et la transparence des groupes consultatifs.

4.1 Etablissement du budget

Le GCR a pris note de la Décision **5** (Rév. Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires, indiquant la nécessité d'établir, pour l'exercice biennal 2008-2009, un budget équilibré qui comble l'écart entre les recettes estimées et les dépenses prévues.

4.2 Observateurs représentant des Membres de Secteur au Conseil

Le GCR a pris note des modifications adoptées par la PP-06 concernant le numéro **60B** de la Convention et des éclaircissements fournis dans la Résolution **145** (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires sur la participation des observateurs aux conférences et réunions de l'Union. Dans la mesure où la Décision **519** du Conseil reste en vigueur et où les modifications de la Convention ne prendront pas effet avant le 1er janvier 2008, les Membres du Secteur UIT-R ayant le statut d'observateurs à la session 2007 du Conseil devront être sélectionnés, conformément aux lignes directrices énoncées dans la Circulaire administrative [CA/146](#). A cette fin, le Président du GCR a invité les Membres du Secteur à lui indiquer s'ils souhaitent participer à la prochaine session du Conseil, qui aura lieu du 4 au 14 septembre 2007.

5 Activités des commissions d'études

5.1 Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R

Les Documents RAG07-1/6 (§ 3.1) + Add.2 (Section 1) qui traitent de plusieurs questions relatives aux méthodes de travail ont été présentés.

5.1.1 Résolution UIT-R 1-4

A la lumière des questions soulevées dans les contributions présentées par le Directeur, et par le Japon dans le Document RAG07-1/12, le GCR a décidé d'établir un Groupe de travail par correspondance chargé d'examiner la Résolution UIT-R 1. Le coordonnateur de ce Groupe est M. W. Luther (Etats-Unis d'Amérique) et le Canada, les Etats-Unis, la France, le Japon, la République islamique d'Iran, la Fédération de Russie et la Suède ont annoncé leur participation à ses travaux (voir Annexe 5). Les résultats des travaux de ce groupe devraient être communiqués avant le 8 juin 2007. Le Groupe rendra compte de ses conclusions à l'AR-07 par l'intermédiaire du Directeur.

En ce qui concerne la note de bas de page 1 dans la Résolution UIT-R 1-4, il a été proposé que soit envisagé d'établir des procédures de travail pour le GCR.

5.1.2 Traitement électronique des documents (EDH)

Le GCR a pris note du rapport du coordonnateur du Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents (Document RAG07-1/2) traitant principalement de l'inscription en ligne des délégués et du site web de l'UIT-R. Le GCR a conclu que ce Groupe de travail par correspondance devait être maintenu et devait coopérer plus étroitement avec le groupe de travail du GCNT sur les méthodes de travail électroniques.

5.1.2.1 Inscription en ligne des délégués

Cette réunion du GCR a été la première réunion de l'UIT-R pour laquelle a été utilisé le système d'inscription en ligne inspiré du système d'inscription des délégués aux conférences et réunions (EDRS) élaboré par le Département des services informatiques de l'UIT. Malgré quelques désagréments signalés par certains délégués, auxquels le secrétariat s'efforcera de remédier comme il convient, il a été constaté que le système d'inscription en ligne offrait une nette amélioration permettant d'automatiser et de simplifier les procédures.

Le GCR a recommandé au Directeur de ne pas appliquer le principe du recours à des coordonnateurs désignés pour le système d'inscription en ligne aux réunions des commissions d'études et à celles de leurs sous-groupes (par exemple groupes de travail ou groupes d'action), non plus qu'aux réunions des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études, de la RPC et du GCR. Certaines délégations ont proposé que soient ajoutées des dispositions pour attirer l'attention sur les conditions d'obtention des visas, de sorte que l'UIT puisse accélérer l'établissement des documents nécessaires dès la réception du formulaire d'inscription en ligne.

5.1.3 Résolution UIT-R 44

Le GCR a pris note du rapport de M. A. Hashimoto (Japon), Coordonnateur du Groupe de travail par correspondance sur la Résolution UIT-R 44 (Document RAG07-1/11) qui décrit différentes options pour le traitement de ladite Résolution. Le GCR a conclu que la meilleure solution était de supprimer la Résolution UIT-R 44 et d'inclure le texte élaboré par le Groupe de travail dans l'Annexe 1 du Document RAG07-1/11 directement dans le texte de la Résolution UIT-R 1-4 et/ou dans les Lignes directrices relatives aux méthodes de travail (la décision définitive devrait être prise en relation avec les activités du Groupe de travail sur la Résolution UIT-R 1).

Le GCR a remercié M. Hashimoto pour ses efforts et a décidé de mettre fin aux activités du Groupe de travail.

5.2 Politique de l'UIT-R en matière de brevets; autres questions relatives aux brevets, aux droits d'auteur et aux marques

Le GCR a pris note du Rapport du Directeur (§ 3.2 du Document RAG07-1/6) et des formulaires révisés de déclaration de brevets publiés dans la Circulaire administrative CA/164.

Le Document RAG07-1/5 décrit la politique commune en matière de brevets élaborée conjointement par les organisations internationales de normalisation, c'est-à-dire l'UIT et l'ISO/CEI. Sachant que cette politique commune a déjà reçu l'aval du GCNT et du Rapporteur de l'UIT-R pour les questions liées aux droits de propriété intellectuelle, le GCR a noté qu'il serait souhaitable d'harmoniser les politiques en matière de brevets et a recommandé au Directeur d'appliquer la politique commune en matière de brevets décrite dans l'Annexe du Document RAG07-1/5.

Etant donné que la politique en matière de brevets est actuellement décrite dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1, le GCR a invité le Groupe de travail sur le réexamen de la Résolution UIT-R 1 à réfléchir à la meilleure façon d'introduire une certaine marge de manoeuvre dans les futures révisions de la Politique en matière de brevets au cours de la période séparant deux Assemblées des radiocommunications (par exemple, par l'adjonction de dispositions en ce sens dans la Résolution UIT-R 52; par l'insertion d'une note de bas de page dans l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1 autorisant le GCR à réviser cette politique; ou encore par le transfert de ce texte dans une Annexe sans valeur normative).

5.3 Liaison et collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-D ainsi qu'avec d'autres organisations

5.3.1 Liaison et collaboration avec l'UIT-T

Le § 3.3.1 du Document RAG07-1/6 traite des activités de liaison entre l'UIT-R et l'UIT-T. Il a été pris note de certaines insuffisances, chacun des deux Secteurs n'étant pas toujours conscient des responsabilités de l'autre, ainsi que d'un manque de coordination dans l'organisation d'ateliers et de séminaires comportant des éléments présentant un intérêt pour les deux Secteurs. Pour sa prochaine réunion, le GCR a demandé un rapport sur les différents aspects des activités de liaison et de

coordination entre les deux Secteurs afin de pouvoir proposer un mécanisme visant à améliorer la coopération et à réduire les doubles emplois. Le Président du GCNT a fait référence au Comité de coordination des séminaires (SCC), créé par l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/scc/index.phtml>) et a suggéré que le GCR désigne des personnes de contact afin de faciliter la coordination avec ce Comité. En ce qui concerne la poursuite des activités du GCI-SAT (<http://web/ITU-T/othergroups/icg-sat/index.asp>), le GCR a été d'avis qu'il n'était peut-être pas nécessaire de maintenir ce groupe.

5.3.2 Liaison et collaboration avec l'UIT-D

Le GCR a pris note du § 3.3.2 du Document RAG07-1/6 énumérant les principales activités de liaison entre les deux Secteurs. L'accent a été mis sur l'importance de la poursuite des études de propagation dans la région du Golfe. Le Président du GCDT s'est déclaré favorable au renforcement de la coopération entre l'UIT-R et l'UIT-D, ainsi que l'a recommandé le GCDT.

5.3.3 Liaison et collaboration avec d'autres organisations

Le Document RAG05-1/1 (§ 3.3.3) donne des exemples de la bonne mise en oeuvre de la Résolution UIT-R 9-2 et des Lignes directrices qui s'y rattachent. Ce document fait en outre mention de plusieurs activités de liaison, y compris avec le [SFCC](#) (Groupe de coordination des fréquences spatiales) et le CISPR, ainsi que la participation à la 11^{ème} réunion de la Global Standards Collaboration (GSC-11) qui s'est tenue en mai/juin 2006. Un compte rendu de cette réunion a d'ailleurs été présenté dans le Document RAG07-1/4. Les membres du GCR ont reconnu que l'utilisation du terme «délégation de l'UIT-R» pouvait prêter à confusion en ce qui concerne la participation à la GSC-11, mais parallèlement, le GCR s'est déclaré très favorable à la future participation du Directeur du BR ou de son/ses représentant(s) désigné(s) et du Président du GCR aux activités et réunions de la GSC. Le GCR a également recommandé au Directeur du BR de prendre l'avis du Directeur du BDT avant les réunions de la GSC, afin de tenir compte des intérêts des pays en développement. De manière analogue, la participation du BR aux réunions des Partenariats 3GPP et 3GPP2 a été encouragée, au vu de l'importance et de l'intérêt de leurs activités pour les travaux de la Commission d'études 8 de l'UIT-R.

5.4 Radiocommunications d'urgence

Les Addendum 1 et 3 du Document RAG07-1/6 ont été présentés. Ces documents contiennent des informations actualisées sur les activités internes à l'UIT et sur celles des commissions d'études de l'UIT-R en matière de radiocommunications d'urgence. Il a été pris note de la création d'une Equipe intersectorielle UIT en matière de communications d'urgence (IECT), présidée par le Vice-Secrétaire général, de la récente Recommandation UIT-R BT.1774 relative à l'utilisation d'infrastructures de radiodiffusion de Terre et par satellite pour l'alerte du public, l'atténuation des effets des catastrophes et les secours en cas de catastrophe, ainsi que de la Recommandation UIT-R F.1105-2 sur les systèmes hertziens fixes pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours. Le GCR a noté avec satisfaction le renforcement de la coordination au sein de l'UIT.

Le GCR a pris note des deux Résolutions de la PP-06 sur ce thème: la Résolution **36** (Rév. Antalya, 2006) sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication au service de l'aide humanitaire et la Résolution **136** (Antalya, 2006) sur l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le contrôle et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe pour l'alerte rapide, la prévention, l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours.

L'IARU a rappelé sa participation à ces activités et a annoncé que la Conférence mondiale sur les communications de secours radioamateur ([GAREC-2007](#)) se tiendrait les 16 et 17 août à Huntsville, Alabama, Etats-Unis.

6 Travaux préparatoires en vue de l'AR-07

En ce qui concerne l'AR-07, le GCR a été informé de l'expédition récente de la Lettre circulaire CACE/404 annonçant la tenue de l'Assemblée et contenant une proposition d'organisation des commissions. La Section II de l'Addendum 2 du Document RAG07-1/6 contient des propositions relatives à l'organisation de l'AR-07, en particulier compte tenu de la lourde charge de travail attendue qui devra être absorbée en seulement 5 jours. Il a été envisagé de fusionner les Commissions 4 (Structure et programme de travail) et 5 (Méthodes de travail). Il a également été débattu d'une autre proposition visant à confier l'étude du programme de travail à un groupe distinct. Le GCR a demandé aux administrations de soumettre au BR, dès que possible, des propositions relatives à ces questions d'organisation. En ce qui concerne les procès-verbaux, il a été proposé qu'un Rapporteur choisi parmi les membres soit désigné pour effectuer cette tâche, avec l'assistance du secrétariat. En tout état de cause, il a été demandé que toutes les déclarations émises par les administrations en vue d'être consignées dans les procès-verbaux soient transmises au secrétariat dès que possible après la plénière au cours de laquelle elles auront été formulées. La Section III de l'Addendum 2 contient une simple énumération des Résolutions UIT-R assorties d'indications quant à la suite qui leur sera vraisemblablement donnée à l'AR-07. Des remarques ayant été formulées sur plusieurs de ces résolutions, le GCR a décidé de créer un Groupe de travail par correspondance, coordonné par M. Robin Haines (Etats-Unis d'Amérique) et chargé d'examiner toutes les Résolutions UIT-R, à l'exception de la Résolution UIT-R 1-4 et de celles qui relèvent spécifiquement de la compétence des commissions d'études (voir Annexe 6).

Le Document RAG07-1/8 (Italie), dans lequel il est proposé de proroger le mandat des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études à l'AR-07 n'a pas été approuvé. Il a été proposé qu'il soit, dans l'avenir, envisagé la possibilité de mandats à échéances différentes afin que tous ne prennent pas leur retraite en même temps.

Dans le Document RAG07-1/18 (Etats-Unis d'Amérique), il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution UIT-R 15-3. Le projet de nouveau *décide* 6 (indiquant que la durée du mandat est indépendante de la commission d'études concernée) n'a pas été approuvé. Néanmoins, le GCR a reconnu que le texte actuel de la résolution était incompatible avec celui du numéro CV244 concernant les vacances de poste à mi-mandat. Il faudrait en outre envisager de revoir cette résolution dans le cadre du groupe de travail par correspondance sur l'examen des résolutions, cité plus haut.

Dans le Document RAG07-1/20 (Canada), il est proposé d'organiser les réunions des commissions d'études au cours d'une même période et au titre d'un ordre du jour unifié. Le GCR a suggéré qu'il serait préférable de discuter de cette proposition dans le cadre d'une future réunion des Présidents et Vice-Présidents.

Les discussions sur le processus des CMR/RPC, suite à la présentation par la France et par la Suède du Document RAG07-1/21, ont entraîné l'examen des possibilités suivantes concernant la première session de la RPC:

- a) Une partie du travail en rapport avec la RPC-1 serait entrepris pendant la CMR de manière à ce que la Commission 7 puisse par exemple, à la fin de ses activités, désigner les commissions d'études et/ou groupes de travail chargés de mener à bien les études demandées en vue d'une future CMR. Une réunion d'une journée aurait lieu avant la fin de la CMR, lorsque la Conférence ralentit ses activités pour permettre l'élaboration des Actes finals.
- b) L'attribution des travaux aux commissions d'études et/ou groupes de travail serait examinée pendant l'élaboration des Actes finals. La durée de la CMR serait raccourcie d'un jour et le reste du travail de la RPC-1 serait effectué immédiatement après la CMR.
- c) L'attribution des travaux aux commissions d'études et/ou aux groupes de travail serait examinée pendant l'élaboration des Actes finals. La durée de la CMR ne serait pas raccourcie et la RPC-1 aurait lieu le jour qui suit immédiatement la fin de la CMR (c'est-à-dire le samedi).

Les solutions ci-dessus présentent les avantages suivants:

- 1) Avec la solution a), il ne serait plus nécessaire de prévoir comme aujourd'hui deux jours pour la RPC-1, étant donné que les activités en rapport avec la RPC-1 seraient menées à bien pendant la CMR.
- 2) Avec la solution b), il ne serait plus nécessaire de prévoir comme aujourd'hui deux jours pour la RPC-1, étant donné que les activités en rapport avec celle-ci seraient menées à bien pendant les 20 jours de travail ordinaire actuellement attribués à la CMR. La durée de la CMR serait raccourcie d'une journée.
- 3) Avec la solution c), une partie des activités de la RPC-1 serait menée à bien pendant la CMR, lorsque la Conférence ralentit ses activités pour permettre l'élaboration des Actes finals. La durée de la CMR ne serait pas raccourcie et la RPC-1 effectuerait le reste de son travail au cours d'une réunion d'une journée qui aurait lieu immédiatement après la fin de la CMR.
- 4) Les solutions a), b) et c) permettraient d'économiser une ou deux journées de travail, en fonction de la solution retenue. Avec les solutions a) et b) les délégués n'auraient pas besoin de rester à Genève pendant quatre journées supplémentaires (c'est-à-dire, les samedi, dimanche, lundi et mardi); avec la solution c), l'économie réalisée serait de trois jours (samedi, dimanche et lundi). On pourrait donc s'attendre à ce que les dépenses diminuent en proportion même si cette diminution reste faible, et à une réduction du nombre de jours de réunion (deux jours avec les solutions a) et b) ou un jour avec la solution c)).

Il a été décidé à l'unanimité de maintenir les dispositions en vigueur pour la seconde session de la RPC (RPC-2) en 2007.

Le GCR a conclu que le débat sur le processus des CMR/RPC-1 devait se poursuivre lors des prochaines réunions du groupe informel CMR-07, étant néanmoins entendu que d'éventuelles modifications au processus actuel de la RPC, tel qu'il est décrit dans la Résolution UIT-R 2-4, devraient être apportées par l'Assemblée des radiocommunications.

6.1 Structure des commissions d'études

Les contributions suivantes ont été examinées sur ce thème:

Les Documents RAG07-1/9 (Président de la CE 6), RAG07-1/13 (CBS), RAG07-1/14 (NABA) ont été présentés. Tous traitent du mandat actuel de la Commission d'études 6 et il y est demandé que l'examen de la future structure des commissions d'études tienne compte de la nécessité d'étudier les activités du service de radiodiffusion dans sa globalité.

Le GCR a approuvé le Document RAG07-1/10 (IARU) recommandant, dans le cadre d'une future structure, de ne pas dissocier le service d'amateur du service d'amateur par satellite.

Le GCR a approuvé le Document RAG07-1/15 (OMM) recommandant que les études sur les radars météorologiques ne soient pas dissociées des études sur les autres systèmes radar.

Le Document RAG07-1/16 (Président du GT 8F) a été présenté. Ce document contient des informations et des statistiques sur les travaux du Groupe de travail 8F et attire l'attention sur la nécessité d'éviter d'en modifier radicalement la structure et le mandat.

Il a été pris note du Document RAG07-1/22 (Ericsson, Nokia et Siemens), qui sera mis de côté pour être examiné dans le cadre d'études ultérieures.

Certains de ces documents avaient déjà été examinés pendant la réunion informelle du GCR sur la préparation de l'AR-07, qui s'est tenue le 23 janvier 2007 et pour laquelle les notes et observations compilées par le Président figurent en Annexe 2. Après des discussions prolongées, le GCR a convenu de possibles solutions pour la structure des commissions d'études, à la lumière des résultats des travaux d'un groupe ad hoc, comme indiqué dans l'Annexe 3. Il a été décidé de créer un Groupe de travail par correspondance dont le coordonnateur serait M. Bruce Gracie, Canada, et qui serait chargé de poursuivre les débats sur la structure des commissions d'études (voir Annexe 4). Le GCR a également convenu que son Président, qui est habilité à communiquer au Directeur les résultats et conclusions de ces discussions, convoquerait une réunion informelle du GCR pendant la RPC-07² afin de faire avancer les discussions.

Il a été entendu que si l'AR-07 devait modifier la structure des commissions d'études, le Directeur devrait en informer les administrations suffisamment à l'avance pour permettre la préparation des candidatures aux postes de Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études.

7 Préparation de la CMR-07 et autres questions connexes

Un résumé des travaux préparatoires est donné au § 5 du Document RAG-07-1/6. Le Président de la RPC a présenté des informations complémentaires sur ce sujet.

Le GCR a noté que le BR, d'entente avec l'UAT, mettait définitivement au point l'organisation d'une réunion d'information sur la CMR-07 pour les pays africains. Le GCR a suggéré au Directeur que la préparation de cette réunion prenne en compte les objectifs suivants: expliquer en détail les résultats de la RPC-07 pour aider les pays participants à formuler leurs propositions, communiquer des informations sur les opinions des autres groupes régionaux, coordonner les dates avec le processus préparatoire pour les pays africains. Le GCR a pris note de la demande selon laquelle la réunion d'information du BR devrait être organisée immédiatement avant la prochaine réunion préparatoire de l'UAT.

² Note du Secrétariat: cette [réunion informelle sur la préparation de l'AR-07](#) doit se tenir le 25 février 2007.

L'attention du GCR a été attirée sur les prochaines réunions préparatoires en vue de la CMR-07:

- [Réunion d'information de l'UAT pour les pays africains sur la seconde session de la réunion de préparation \(RPC07-2\) à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 \(CMR-07\)](#), du 29 au 31 janvier 2007, Yaoundé, Cameroun.
- Cinquième réunion du groupe de l'APT chargé de préparer la CMR-07 ([APG 2007-5](#)), 16-21 juillet 2007, Busan, République de Corée.
- [Séminaire CAPTEF sur la CMR-07](#), 15-16 février 2007, Paris, France.
- Réunion des Commissions de la RCC, première semaine d'avril 2007, Bishkek, Kirghizistan.
- Réunion du Arab States Spectrum Management Group ([ASMG](#)), 22-26 juillet 2007, Damas, Syrie (principalement chargée de préparer la CMR-07).

Le GCR a pris note du Document RAG07-1/1 (Directeur du BR), présentant les résultats de la première étude sur l'examen général des Résolutions et Recommandations des CMR. Le Président de la RPC a signalé que ce document était également présenté à la RPC (Document CPM07-1/3) pour être examiné et intégré dans le Rapport de la RPC à la CMR-07.

8 Activités postérieures à la CRR-06

Le GCR a pris note du Document RAG05-1/3 sur le rapport consacré aux activités postconférence résultant des décisions de la CRR-06. Il a été noté que le RRB avait approuvé en décembre 2006 les Règles de procédure liées à l'Accord ST61 révisé, à l'Accord GE89 révisé et à l'Accord GE06; le GCR a également pris note des incidences des décisions de la CRR-06 sur les coûts, dont il devra être tenu compte dans l'élaboration du budget biennal pour 2008-2009.

Selon une opinion, les fiches de notification présentées au titre de l'Accord GE06 devraient être assujetties au principe du recouvrement des coûts. Toutefois, certains se sont déclarés très inquiets des modalités pratiques de la mise en oeuvre de cette méthode en ce qui concerne les fiches de notification régies par les accords régionaux, étant donné que certains problèmes, tels que l'existence de la franchise et les conséquences du non-paiement, pourraient nécessiter une révision de tous les accords régionaux par les conférences compétentes.

9 Séminaires du BR

Le Directeur a signalé que les Emirats arabes unis avaient aimablement offert d'accueillir à Abou Dhabi le séminaire du BR pour la région des Etats arabes prévu au deuxième trimestre 2007. Des discussions sont en cours concernant l'ordre du jour, le lieu exact et les dates de ce séminaire. Il a été proposé d'inclure dans le programme des points relatifs aux résultats de la CRR-06 et de leur mise en oeuvre ainsi que des éléments concernant les résultats de la RPC-07.

10 Planifications stratégique, opérationnelle et financière à l'UIT-R

Le GCR a revu le projet de [Plan opérationnel de l'UIT-R](#) pour la période 2007-2010 et a pris note de sa nouvelle présentation dans un format plus concis. Le GCR a recommandé au Directeur de compiler les éventuelles observations formulées par les membres du GCR pendant deux mois (jusqu'au 30 mars 2007 environ) avant d'en présenter la version définitive à la session de 2007 du Conseil.

11 Préparation du projet de budget biennal pour 2008-2009

Le Document RAG07-1/6 (§ 7) a été présenté, l'accent étant mis sur les efforts entrepris pour réaliser un maximum d'économies, même s'il a été noté que le Bureau fonctionnait déjà avec un niveau de ressources minimal. Le GCR a encouragé le Directeur à continuer à réfléchir aux domaines dans lesquels d'autres économies pourraient être réalisées, en particulier en ce qui concerne les § 1, 2, 3, 6, 10, 11, 13 et 18 de l'Annexe 2 de la Décision 5 de la Conférence de plénipotentiaires de 2006, tout en notant que l'Annexe 1 de cette même Décision fait déjà mention de certaines réductions associées à ces possibilités.

12 Date de la prochaine réunion

Il est prévu que la prochaine réunion du GCR se tienne du 13 au 15 février 2008 à Genève. Elle sera éventuellement précédée, le 12 février 2008, d'une réunion d'information du CGR en vue du réexamen du Plan opérationnel de l'UIT-R.

13 Divers

Le Document RAG07-1/17 (Pays-Bas et Finlande) a été présenté. Le GCR a noté à ce sujet qu'il appartenait exclusivement aux administrations contributrices de poursuivre, dans le cadre de l'AR ou de la CMR, les travaux sur les besoins de fréquences des dispositifs à faible portée.

Le Directeur a présenté des statistiques sur les Membres et les Associés du Secteur UIT-R pour la période 2001-2006 (Document RAG07-1/23).

En ce qui concerne l'organisation de futurs séminaires et ateliers intéressant le Secteur des radiocommunications, notamment la possibilité que de telles rencontres soient sponsorisées en marge des procédures habituelles faisant appel aux contributions volontaires, il a été convenu que le Comité de coordination devait examiner attentivement les propositions afin de veiller à ce que ces rencontres se déroulent dans une transparence totale et à ce que le ou les Secteurs concernés y participent pleinement.

Les membres du GCR ont observé une minute de silence en mémoire du Professeur I. Stojanovic qui avait présidé la CAMR-Orb-85, la CAMR-Orb-88 ainsi que l'Assemblée du CCIR à Dubrovnik en 1986 et qui est décédé le 23 janvier 2007. Le Directeur, suivi par le délégué de la République islamique d'Iran, a rendu hommage à ses éminentes qualités professionnelles et humaines et a exprimé son profond chagrin à l'annonce du décès du Professeur Stojanovic; il a ajouté qu'il s'agissait d'une grande perte, non seulement pour lui-même, mais aussi pour l'ensemble de la communauté des télécommunications. Le Directeur a été invité à adresser des condoléances à la famille du défunt et à son administration, de la part des membres du GCR.

14 Remarques de clôture

Il a été noté qu'il s'agissait là de la dernière réunion du GCR présidée par M. Bruce Gracie. Ses conseils, son enthousiasme et sa compétence professionnelle ont été très appréciés au cours de son mandat. Le Président du GCR s'est déclaré heureux et satisfait d'avoir pu mener à bien les travaux de ce groupe pendant cette période et a remercié le Directeur, les Vice-Présidents, tous les participants, le Bureau, le personnel administratif et les interprètes.

Annexes: 6

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

DE LA

QUATORZIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS

Genève, 24-26 janvier 2007

Documents RAG07-1/

1	Remarques liminaires	
2	Adoption de l'ordre du jour	
3	Décisions prises par le Conseil à sa session de 2006 et par la PP-06 concernant le GCR	6 (§ 2), 7
3.1	Plan financier, Plan stratégique, calendriers du Conseil et du GCR	
4	Activités des commissions d'études	
4.1	Méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-R, y compris le rapport d'activité du coordonnateur du Groupe de travail par correspondance du GCR sur la mise en oeuvre de la Résolution UIT-R 44 (mise à jour de certaines Recommandations CCIR/UIT-R maintenues) et du coordonnateur du Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents (EDH)	2, 6 (§ 3.1 + Add.2), 11, 12, 19
4.2	Politique de l'UIT-R en matière de brevets; autres questions relatives aux brevets, aux droits d'auteur et aux marques	5, 6 (§ 3.2)
4.3	Liaison et collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-D et avec d'autres organisations	6 (§ 3.3)
4.3.1	Global Standards Collaboration (GSC)	4
4.3.2	Radiocommunications d'urgence	6(Add.1)
5	Activités postérieures à la CRR-06	3
6	Préparatifs en vue de la CMR-07	1, 6 (§ 5)
6bis	Préparatifs en vue de l'AR-07	6 (§ 5 + Add.2), 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 22
7	Projet de Plan opérationnel pour la période 2007-2010	6 (§ 6)
8	Préparation du projet de budget pour la période 2008-2009	6 (§ 7)
9	Date de la prochaine réunion	
10	Divers	17, 23

ANNEXE 2

Réunion informelle sur la préparation de l'AR-07

Mardi 23 janvier 2007

NOTES ET OBSERVATIONS

- Par la Circulaire administrative CA/161, publiée le 17 juillet 2006, les Etats Membres et les Membres du Secteur étaient invités à réfléchir à la structure optimale des commissions d'études de l'UIT-R, pour que l'AR-07 examine cette structure et prenne une décision.
- Les principaux objectifs de cet examen sont les suivants: 1) la nécessité d'optimiser l'efficacité du Secteur des radiocommunications, compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles l'UIT doit toujours faire face et la nécessité de réduire les coûts, tant pour les membres que pour le secrétariat; 2) la nécessité de faire en sorte que la structure et le mandat des commissions d'études soient adaptés aux techniques des radiocommunications et aux questions liées à l'utilisation du spectre, compte tenu, en particulier, des aspects de la convergence liés aux technologies numériques modernes.
- Même si l'examen de la structure optimale des commissions d'études implique également que soit déterminé le nombre approprié de groupes de travail, à ce stade de la préparation de l'AR, il a été jugé opportun de se concentrer sur des «thèmes», et de laisser aux commissions d'études elles-mêmes le soin de réfléchir au nombre de groupes de travail.
- Il a toutefois été proposé de limiter si possible à trois, le nombre de groupes de travail par commission d'études.
- Il a été fait remarquer que le traitement des Questions serait un sujet important pour l'AR. L'Assemblée devra donner des directives pour permettre de définir la nécessité d'une nouvelle Question et d'examiner le problème de la fusion des Questions, entre autres. A cet égard, il a été fait observer que l'étude détaillée des Questions était de la responsabilité des présidents des commissions d'études.
- Il a été demandé au BR de fournir, si possible, des informations pour faciliter l'examen de plusieurs options pour la restructuration des commission d'études, y compris les aspects financiers liés à l'établissement du budget biennal pour 2008-2009 et, en particulier, l'écart considérable entre les revenus estimés et les dépenses prévues pour la période 2008-2011. Il a été constaté qu'il serait très utile d'avoir des informations sur les coûts de la tenue des réunions, sur le nombre de réunions, etc.
- Après avoir examiné plusieurs possibilités de restructuration des commissions d'études, les participants n'ont exprimé aucun désaccord majeur à propos des points ci-après:
 - a) compte tenu du caractère spécialisé des travaux des Commissions d'études 1, 3 et 7, leurs domaines de compétence et leurs responsabilités actuelles devraient être maintenus, même s'il a été proposé de fusionner les Commissions d'études 1 et 3; il a toutefois été rappelé que le GCR avait conclu, lors d'une réunion précédente, qu'une telle fusion ne présentait aucun avantage visible, position confirmée par les participants à la présente réunion;

- b) la réorganisation des dispositions actuelles applicables aux commissions d'études de l'UIT-R devrait porter essentiellement sur les domaines de compétence et les responsabilités des Commissions d'études 4, 8 et 9;
 - c) le domaine de compétence de la Commission d'études 6 devrait, pour l'essentiel, être maintenu, compte tenu de la nécessité d'examiner le service de radiodiffusion dans sa globalité; cependant, les activités du Groupe de travail 6S devraient être alignées sur d'autres études concernant les systèmes à satellites. Il a également été proposé que les activités de la Commission d'études 6, relatives aux applications de studio (production, enregistrement, etc.), soient, si possible, concentrées au sein d'un seul groupe de travail;
 - d) les études concernant le service d'amateur et le service d'amateur par satellite ne devraient pas être dissociées;
 - e) les questions relatives aux radars météorologiques devraient continuer à relever du même domaine d'étude que les questions relatives aux autres systèmes radar.
- De l'avis de la plupart des participants, le nombre optimal de commissions d'études est de 6, même si certains ont suggéré que ce nombre puisse être réduit, tandis que d'autres ont souhaité qu'il reste inchangé (7).
 - Même si, pour certains, certaines activités de l'UIT-R pourraient être transférées à l'UIT-T, de l'avis général, un tel transfert nécessiterait que les dispositions de la Résolution 16 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires, de la Résolution UIT-R 6-1 et de la Résolution 18 de l'UIT-T soient examinées avec minutie et attention.
 - Il a été proposé de créer un groupe de travail par correspondance chargé d'examiner plus avant les options devant être envisagées par l'AR. Il a été demandé de soumettre, d'ici à mi-juin, un maximum de propositions concrètes sur la restructuration pour en faciliter l'examen par les différents groupes régionaux. Les participants ont néanmoins reconnu la nécessité de poursuivre les travaux pour que tous les aspects possibles soient pris en compte afin de faciliter les travaux de l'AR en la matière.

ANNEXE 3

Structure possible des commissions d'études de l'UIT-R

Au cours de la réunion informelle du 23 janvier, les participants ont été nombreux, mais pas unanimes, à convenir des points suivants pour la poursuite des travaux:

- 1) Compte tenu du caractère spécialisé des travaux des Commissions d'études 1, 3 et 7, il est proposé que leurs domaines de compétence et leurs responsabilités restent, pour l'essentiel, inchangés.
- 2) La réorganisation des dispositions actuelles applicables aux commissions d'études de l'UIT-R devrait porter essentiellement sur les domaines de compétence et les responsabilités des Commissions d'études 4, 8 et 9.
- 3) Le domaine de compétence de la Commission d'études 6, chargée de l'étude de la radiodiffusion dans sa globalité, devrait être maintenu, pour l'essentiel; toutefois, les activités du Groupe de travail 6S devraient être alignées sur les autres études concernant les systèmes d'accès par satellite (SFS). Tous les travaux liés aux applications de studio (production, enregistrement, etc.) devraient être, si possible concentrés au sein d'un seul groupe de travail.
- 4) Les études concernant le service d'amateur et le service d'amateur par satellite ne devraient pas être dissociées.
- 5) Les questions relatives aux radars météorologiques devraient continuer à relever du même domaine d'étude que les questions relatives aux autres applications radar.

S'agissant des Commissions d'études 4, 8 et 9, deux options peuvent être examinées, prévoyant l'établissement de deux commissions d'études qui se répartiraient les tâches des trois commissions d'études existantes. L'Option 1 prévoit la création d'une Commission d'études C, chargée des questions d'accès, et d'une Commission d'études D, qui examinerait les questions liées au réseau d'infrastructure. L'Option 2, quant à elle, prévoit la création d'une Commission d'études C sur les services de Terre et d'une Commission d'études D sur les services par satellite.

Avec l'Option 1, les activités de la Commission d'études 9 relatives à l'infrastructure, et celles des Groupes de travail 4A et 6S pourraient être avantageusement regroupées au sein d'une seule commission d'études qui serait chargée d'examiner les questions liées au réseau d'infrastructure, y compris, pour les réseaux à satellite, la composante accès et la composante système.

Avec l'Option 2, la plupart des travaux des Commissions d'études 8 et 9 relatifs aux services de Terre seraient examinés par une seule Commission d'études C, alors que les activités des Groupes de travail 4A, 4B, 6S et 8D pourraient être avantageusement regroupées au sein d'une autre commission d'études D qui serait spécialisée dans les services par satellite.

Enfin, compte tenu des caractéristiques, de la bande des ondes décimétriques (conditions de propagation, brouillages et des applications des services), il faudrait envisager de regrouper au sein d'un seul groupe de travail les activités concernant cette bande, qui relèvent actuellement des Commissions d'études 8 et 9.

Nouvelle structure des Commissions d'études de l'UIT-R: Option 1

Commission d'études C*	Commission d'études D*
Accès	Réseau d'infrastructure
IMT (GT 8F)	Service fixe par satellite (GT 4A et 4B)
Services mobile par satellite et service de radiorepérage par satellite (GT 8D)	Service de radiodiffusion par satellite (GT 6S)
Systèmes d'accès hertzien fixe (GT 9B et 9A)	Systèmes point à point (GT 9A et 9B)
Applications du service mobile terrestre (GT 8A)	Partage avec les autres services (GT 4-9S et 9D)
Service mobile maritime, service mobile aéronautique et service de radiorepérage; service de radar météorologique (GT 8B)	Service fixe dans les bandes d'ondes décimétriques (GT 9C)
	Services d'amateur (GT 8A)

* Cette nomenclature est provisoire, dans l'attente de l'établissement définitif de la structure des deux nouvelles commissions d'études.

Nouvelle structure des Commissions d'études de l'UIT-R: Option 2

Commission d'études C*	Commission d'études D*
Services de Terre	Services par satellite
IMT (GT 8F)	Service fixe par satellite (GT 4A et 4B)
Systèmes point à point et système d'accès hertzien fixe (GT 9A et 9B)	Service de radiodiffusion par satellite (GT 6S)
Services d'amateur (GT 8A)	Service mobile par satellite et service de radiorepérage par satellite (GT 8D)
Service fixe dans les bandes d'ondes décimétriques (GT 9C)	Partage avec d'autres services
Service mobile terrestre (GT 8A)	
Service maritime, service aéronautique, service de radiorepérage, service de radar météorologique (GT 8B)	
Partage avec d'autres services	

* Cette nomenclature est provisoire, dans l'attente de l'établissement définitif de la structure des deux nouvelles commissions d'études.

Résumé

L'organisation recommandée repose sur une structure en six commissions d'études dans laquelle les Commissions d'études 1, 3 et 7 conservent, pour l'essentiel, leurs domaines d'étude et responsabilités actuels. La Commission d'étude 6 reste inchangée, sauf en ce qui concerne le transfert de tâches du GT 6S à la Commission d'études D, que ce soit dans l'Option 1 ou dans l'Option 2.

En ce qui concerne ces deux options, les avis divergeaient à propos de celle qui était préférable. En outre, il faut traiter les questions de partage entre les services, soit en procédant à une nouvelle répartition des thèmes, soit en créant des groupes mixtes. Certains se sont en outre déclarés préoccupés du volume de travail qui incombera aux nouvelles commissions d'études, en particulier du point de vue du secrétariat. Ces sujets seront débattus dans le cadre du Groupe de travail par correspondance et il est à espérer qu'une solution sera trouvée par les participants à une réunion informelle qui se tiendra pendant la RPC³.

³ Note du Secrétariat: Cette [réunion informelle sur la préparation de l'AR-07](#) doit se tenir le 25 février 2007.

ANNEXE 4

Mandat du Groupe de travail par correspondance sur la structure des commissions d'études

1 Le Groupe de travail par correspondance sur la structure des commissions d'études de l'UIT-R est chargé d'examiner deux options, jointes en Annexe 3 au résumé des conclusions de la quatorzième réunion du GCR, afin de faire avancer le débat sur ces questions et, éventuellement, d'aider à surmonter les dernières divergences d'opinion.

2 Un échange de vues aura lieu dans le cadre de la liste de diffusion *rag-structure@itu.int*, avant une réunion traditionnelle qui se tiendra pendant la RPC-07. Le coordonnateur des débats est M. Bruce Gracie, Président du GCR (Gracie.Bruce@ic.gc.ca). Il est à noter que M. Gracie devra recevoir une copie de toute la correspondance sur ce sujet.

3 Les questions à l'examen seront les suivantes: répartition des thèmes à traiter en rapport avec la Commission d'études C et la Commission d'études D pour chaque option, compte tenu du volume de travail associé à chacune d'elles, partage entre les services, soit par une nouvelle répartition des thèmes, soit par la création d'un groupe mixte.

ANNEXE 5

Mandat du Groupe de travail par correspondance chargé d'examiner la Résolution UIT-R 1-4

A sa réunion des 24-26 janvier 2007, le Groupe consultatif des radiocommunications a créé un Groupe de travail par correspondance chargé d'envisager de modifier la Résolution UIT-R 1-4 et d'élaborer ces modifications en vue de les proposer au Directeur du Bureau des radiocommunications (BR) pour qu'elles puissent être examinées par l'Assemblée des radiocommunications, qui se réunira du 15 au 19 octobre 2007.

Ce Groupe de travail par correspondance est placé sous la direction d'un Président désigné. Ce groupe travaillera par voie électronique en utilisant l'Internet et la télécopie. Il n'est pas prévu d'organiser de réunions traditionnelles.

La participation aux travaux de ce Groupe est ouverte aux représentants des Etats Membres et des Membres de Secteur de l'UIT. Les organisations aux travaux desquelles ces membres participent, en particulier les groupes régionaux, peuvent également faire parvenir leurs observations au groupe de travail. Toutes les vues exprimées et tous les documents présentés doivent indiquer quel est l'Etat Membre, le Membre de Secteur, l'Associé ou le groupe habilité qui présente le document.

Mandat

- 1) Le Groupe de travail par correspondance sur la Résolution UIT-R 1-4 a pour mandat exclusif d'examiner ladite Résolution, ainsi que les textes pertinents provenant d'autres Résolutions UIT-R, ou d'autres dispositions qui pourraient y être intégrées.
- 2) Sur la base des contributions de ses membres, le Groupe de travail transmettra au Directeur du BR des avis sur les modifications précises qu'il convient d'apporter en vue d'améliorer la Résolution UIT-R 1-4.
- 3) Le Coordonnateur du groupe de travail par correspondance est M. William LUTHER <William.luther@asrcms.com>, Office of Spectrum Management, ASRC Management Services, 12021 Sunset Hills Road, Reston, Virginia 20190, Etats-Unis d'Amérique. Tél.: +1-571-262-3144/Fax: +1-571-203-1346.
- 4) Sur l'Internet, le Groupe de travail par correspondance communiquera par courrier électronique au moyen de la liste de diffusion du Groupe consultatif des radiocommunications de l'UIT: rag-res1@itu.int. Chaque message devra indiquer, à la rubrique Objet, «Résolution UIT-R 1-4».

Echéances et résultats

9 mars 2007	Premières propositions et contributions pour la révision de la Résolution UIT-R 1-4 sur la liste de diffusion de l'UIT-R
16 mars 2007	Compte tenu des propositions et contributions présentées avant le 9 mars, affichage de la première nouvelle version, coordonnée par le Groupe de travail par correspondance, d'un projet de révision de la Résolution UIT-R 1-4, ainsi que des propositions et observations soumises à titre de contributions, avant une deuxième série de propositions et d'observations
27 avril 2007	Deuxième série de propositions et de contributions en vue de la révision de la Résolution UIT-R 1-4 sur la liste de diffusion de l'UIT-R
4 mai 2007	Sur la base de la deuxième série de propositions et de contributions soumises au 27 avril, affichage de la deuxième version du projet de révision de la Résolution UIT-R 1-4, ainsi que de la deuxième série de propositions et d'observations soumises à titre de contributions, avant la dernière série de propositions et d'observations
8 juin 2007	Sur la base de toutes les propositions et observations, affichage du projet de révision de la Résolution UIT-R 1-4, pour examen par les administrations en vue de l'Assemblée des radiocommunications

ANNEXE 6

Mandat du Groupe de travail par correspondance chargé d'examiner les Résolutions UIT-R

A sa réunion des 24-26 janvier 2007, le Groupe consultatif des radiocommunications a créé un Groupe de travail par correspondance chargé d'examiner toutes les Résolutions UIT-R à l'exception:

- de la Résolution UIT-R 1;
- des Résolutions UIT-R conçues pour être directement intégrées dans la Résolution UIT-R 1;
- des Résolutions UIT-R désignées comme relevant de la responsabilité d'une Commission d'études ou du CCV.

Ce Groupe de travail par correspondance sera placé sous la direction d'un Président désigné. Il mènera ses travaux à bien par voie électronique et n'organisera pas de réunions traditionnelles.

La participation aux travaux de ce Groupe est ouverte aux représentants des Etats Membres et des Membres du Secteur. Les organisations aux travaux desquelles ces membres participent, en particulier les groupes régionaux, peuvent également faire parvenir leurs observations au Groupe de travail. Toutes les vues exprimées et les documents présentés doivent indiquer quel est l'Etat Membre, le Membre de Secteur, l'Associé ou le groupe habilité qui présente le document.

Mandat

Le Groupe de travail par correspondance sur les Résolutions UIT-R a pour mandat exclusif d'examiner les Résolutions UIT-R décrites plus haut.

Pour chaque Résolution relevant de son mandat, le Groupe de travail:

- 1) recommandera au Directeur du BR, soit de modifier la Résolution, soit de la supprimer, soit de la maintenir inchangée;
- 2) pour les Résolutions pour lesquelles une modification est recommandée, le Groupe de travail par correspondance proposera des modifications précises visant à améliorer cette Résolution.

Le coordonnateur du Groupe de travail par correspondance est M. Robin H. HAINES (rhaines@ntia.doc.gov), NTIA, Department of Commerce, 1401 Constitution Ave. N.W., Washington, D.C., 20230, Etats-Unis d'Amérique. Tél.: +1 202 482 4096/Fax: +1 202 501 8189.

Le Groupe de travail par correspondance communiquera par courrier électronique sur la liste de diffusion du Groupe consultatif des radiocommunications: rag-res@itu.int. Chaque message doit clairement indiquer à la rubrique «Objet», la Résolution UIT-R pertinente.

Echéances et résultats

16 février 2007	Déterminer les Résolutions UIT-R qui doivent être modifiées ou supprimées au titre du mandat de ce Groupe
2 mars 2007	Désigner les auteurs des premiers projets de Résolution nécessitant une révision
23 mars 2007	Communiquer tous les projets initiaux aux membres du Groupe de travail par correspondance au moyen de la liste de diffusion électronique
25 mai 2007	Revoir les projets initiaux à la lumière des observations des membres du Groupe de travail
6 juillet 2007	Communiquer la version définitive au Directeur du BR pour qu'elle soit examinée par les administrations en vue de l'Assemblée des radiocommunications
